

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DPE 31 Subvention (2 000 euros) à l'Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France (12^{ème}) pour l'année 2013.

M^{me} Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France (Obusass) pour l'année 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne LE STRAT au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2 000 euros est attribuée à l'association Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France (Obusass) (N° SIMPA : 84041, N° de dossier : 2013_06295) pour l'année 2013.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris sur l'exercice 2013.